

N° question	Questions	Réponses
1	nous nous interrogeons sur la finalité attendue de cet accompagnement. L'objectif est-il principalement de : • Favoriser l'émergence d'un projet professionnel au sein de l'ESAT (évolution, changement d'atelier, diversification des activités, etc.) • Préparer un parcours vers le milieu ordinaire de travail lorsque cela est pertinent • Accompagner la construction d'un projet, quelle qu'en soit l'issue (maintien en ESAT, évolution interne, formation, mise en situation professionnelle, emploi accompagné, milieu ordinaire...) • Ou répondre à une autre ambition spécifique portée par l'OPCO Santé ? Nous souhaiterions également savoir si des résultats attendus ou des indicateurs de réussite sont particulièrement recherchés au-delà des éléments figurant dans le cahier des charges. Ces précisions nous permettront de construire une réponse pleinement alignée avec vos attentes et les besoins des travailleurs accompagnés.	La formation ne vise pas une orientation prédéfinie mais a bien une finalité d'accompagnement de chaque personne dans la construction d'un projet (quelle qu'en soit l'issue) lui permettant ainsi de: • mieux se connaître ; • Explorer les possibilités qui lui correspondent ; • Construire un projet personnalisé ; • Envisager différentes suites possibles (maintien dans l'atelier actuel, évolution interne, formation, immersion professionnelle, etc.). Quant aux indicateurs, nous maintenons les éléments figurant dans le cahier des charges. Cependant, il revient au répondant de s'assurer que la grande majorité des participants : • Réalise un bilan simplifié de leurs envies, compétences et centres d'intérêt. • Identifie au moins une piste d'évolution ou de développement professionnel. • Élabore un projet professionnel simple ou une action concrète à explorer. • Démontre une meilleure connaissance des métiers et activités proposés dans l'ESAT.
2	En page 7 du CCTP le prestataire doit adapter ses supports (FALC ou équivalent) en "fournissant un exemple de livrable". Ce livrable doit-il être inclus dans le CRT qui est limité à 30 pages ou peut-il être envoyé à part?	L'exemple de livrable sous format FALC peut être envoyé à part.
3	Pour "au moins 3 références similaires sur les 3 dernières années" : pouvons-nous cumuler les expériences de chaque membre en cas de groupement ? Ainsi si l'un des membres n'a pas strictement 3 références peut-il tout se même candidater ?	Vous pouvez cumuler les expériences de chaque membre en cas de groupement pour répondre au minimum de 3 références similaires. De surcroit, n'hésitez pas lors du dépôt de votre candidature à préciser que vous vous appuyez sur les références des autres membres du groupement pour répondre à ce marché. J'attire votre attention sur un point de vigilance : veillez à ce que l'équipe dédiée, qui sera analysée lors de la phase d'étude de l'offre, soit pertinente quant à la thématique abordée et l'expérience souhaitée.
4	Afin de sécuriser la compréhension de la grille d'analyse financière, pouvez-vous confirmer qu'une offre à 1 150 € TTC obtient 1 point, une offre à 1 100 € TTC obtient 1,6 point et une offre à 950 € TTC obtient 4 points dans la note finale sur 20?	Oui, nous vous confirmons vos résultats. Voici les calculs correspondants pour vos exemples : - 1150€ => $((1150 - 1100) \times 20) / 99 \times 0,2 \times 0,4$ soit $99 \times 20 / 99 \times 0,2 \times 0,4 = 0,79$ points, soit 1 point, le minimum de cette tranche (cf. "commentaires" de cette tranche) - 1100€ => 1,6 points, le maximum de points de la tranche n°2 - 950€ => maximum de points de la tranche n°3 donc 4 points.
5	Les 3 références au sein d'un ESAT est une exigence prestataire OBLIGATOIRE pour déposer une offre ? Une expérience justifiée de plusieurs années dans le secteur de l'accompagnement de personne en situation de handicap peut elle compenser	Les 3 références similaires ne sont pas au sein d'un ESAT : vous extrapolez ce que nous demandons. Nous demandons "Au moins 3 références similaires sur les 3 dernières années auprès de publics en situation de handicap ou ESAT". Ceci signifie que vous devez justifier de 3 références auprès de ce public cible, non au sein d'un ESAT/EA. Pour compléter cette réponse, oui les 3 références sont obligatoires avec la nuance apportée par la question 3 lors d'un groupement. De plus, il faut distinguer l'expérience de l'organisation de celle de vos formateurs. L'expérience de votre organisation fait partie de l'étude de la candidature (minimum 3 références similaires), celle de vos formateurs fait partie de l'étude de l'offre.
6	En cas de groupement, l'ANNEXE 1 Contrat de Protection des données personnelles est-elle à compléter uniquement par le mandataire, ou également par chaque cotraitant membre du groupement ?	En cas de groupement, l'annexe 1 doit être complétée par tous les membres du groupement.
7	1• Calendrier prévisionnel demandé, sur la base de combien de sessions par thème pour 2027 ? 2• Réunion de lancement : visio ou présentielle ? 3• Règle de répartition entre attributaire ?	1/ le nombre de sessions est à calculer de la manière suivante : budget global du lot / 4 ans / 1200€ / 2 attributaires / 2 jours 2/ la réunion de lancement est en visioconférence 3/ Répartition à tour de rôle, merci de vous référer au CCAP art.10

8	Quelle est la démarche à effectuer (formulaire à compléter, mail de contact, etc.) pour demander si l'OPCO valide le CV des formateurs (ces derniers sont les porteurs du projet + sous-traitants) ? Sous quel délai maximum faire la démarche ?	Aucune démarche n'est à effectuer : vous soumettez votre offre avec les CV qui vous semblent correspondre le mieux aux besoins énoncés et ils seront étudiés lors de la phase d'étude de votre offre. La date maximum de soumission de votre offre est fixée au 28/08/2026, 12h00.
9	Comment se traduit votre grille tarifaire lorsque l'organisme est en exonération de TVA, quels sont les seuils à ne pas franchir ?	Tout comme le BPU, votre offre HT devient votre offre TTC, les seuils ne changent pas. Nous vous invitons également à nous fournir votre justificatif d'exonération de TVA.
10	pour le BPU, le fichier d'origine est impossible à compléter parce que les cellules pour indiquer le nom de l'organisme sont verrouillées. Vous envoyez-t-on une copie ou renvoyez-vous le fichier modifié pour être complété directement ? Merci	Vous pouvez compléter les cellules à disposition et vous veillerez à renommer correctement le BPU en fonction du/des lots auxquels vous souhaitez soumissionner.
11	La page de garde et la page "article 1" sont-elles comprises dans le maximum de 30 pages ? Y a-t'il une police et une taille de police imposées ? Merci.	Non, les pages citées ne sont pas comprises dans les 30 demandées et aucune police ni taille n'est imposée. En revanche, évitez les polices illisibles et n'écrivez pas en dessous d'une police 11 pour une facilité de relecture.
12	L'offre tech (cadre de réponse) est limitée à 30 pages dont annexes. Doit-on fournir les CV des intervenants notés dans l'art. 3 car il est noté "Joindre les CV des consultants...". Donc pas de CV pour les intervenants ?	Oui, vous devez fournir les CV de tous les intervenants et consultants à la formation.
13	Annexe 1 (protection des données), art. 7 : confirmez-vous que, pour les traitements liés à l'exécution du marché, l'OPCO Santé est responsable de traitement et le titulaire sous-traitant au sens de l'art. 28 du RGPD ? Merci	Oui, je vous confirme
14	Le mémoire technique doit faire 30 pages MAX. Page de garde comprise ou non ? en ce cas le document de réponse peut-il aller jusqu'à 31 pages ?	Cf. question 11, vous pouvez aller à 31 pages.
15	Les CV sont-ils compris dans les annexes incluses dans les 30 pages ou peuvent-ils faire l'objet d'une annexe à part comme le document modèle FALC ?	Vous pouvez déroger aux 30 pages concernant les annexes, veillez simplement à ne pas en faire une encyclopédie.
16	Suite à réponse à la question 13, que devons-nous mettre dans adresse et délégué pour le responsable de traitement (OPCO) ? Qu'entendez-vous par "traitement" : s'agit-il de votre plateforme ou notre application de gestion des données ? Merci	Votre question est adressée, nous attendons la réponse du DPO pour vous apporter les précisions souhaitées.
17	Dans le cadre de notre réponse, faut-il compléter un formulaire DC1, DC2 ou DUME ?	Comme précisé dans le règlement de consultation (RC) Article 4.1, "Afin de produire ces éléments, les candidats peuvent : - Recourir au Document Unique des Marchés Européens (DUME), disponible sur le site de la Commission Européenne - Utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances" Vous avez donc le choix entre ces 2 solutions.
18	Bonjour, Est-ce que le département précisé comme le lieu d'exécution de chaque lot correspond bien au département dans lequel les formations doivent avoir lieu ? Ou est-ce simplement le département où est géré la mise en place de la formation ?	Les formations se dérouleront sur l'ensemble du territoire en fonction des besoins des établissements.
19	Comment modifier un document déposé dans le lot 2026DMC014, le CRT et le remplacer par celui en pièce jointe.	Vous devez déposer un nouveau pli
20		